

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX  
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

**AIMPGPS**

---

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Association intercommunale pour  
l'épuration des eaux du Moyen Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS)  
tenue le mardi 6 novembre 2018, à 20.00 heures,  
au Café de l'Union à La Joux**

---

Sont présents :	la secrétaire	:	Mme Céline Castella
	les membres du comité	:	MM. Daniel Bard, Président Christian Pittet, Vice-président Emmanuel Jaquier Luc Bardet Charles Bailat
	les délégués des communes	:	
	- Billens-Hennens	M.	Serge Pichonnat
	- Le Châtelard	M.	Christophe Etienne
	- Grangettes	M.	Marc Raboud
	- Mézières	M.	Daniel Droux
	- Sâles	M.	Stéphane Baechler
	- Siviriez	M.	Paul Maillard
	- Vuisternens-dt-Romont	M.	Raymond Menoud
	représentant de la PA Drogneus	M.	Philippe Nicolet
	le collaborateur de la STEP	:	M. Marc-André Périsset
	représentant de la presse	:	M. Ayer, « La Feuille Fribourgeoise »
	Sont excusés	:	M. Willy Schorderet, président de l'assemblée M. Patrice Borcard, préfet de la Gruyère M. Jonathan Dorthe, SEn M. Dominique Butty, vice-président et commune Romont M. Emmanuel Bussard, commune Romont M. Jean-Denis Cornu, commune Romont M. Marc Menoud, commune Romont M. René Gobet, commune Siviriez M. Cyrille Wicht, commune Vuisternens-dt-Romont

M. le président de l'assemblée des délégués Willy Schorderet s'est excusé auprès de M. Daniel Bard car il ne peut pas présider cette assemblée. En effet, il est retenu par une autre assemblée pour la fusion des communes du secteur Villaz-St-Pierre – La Folliaz. M. Dominique Butty, vice-président et syndic de Romont s'étant excusé, la tâche d'officier comme président de l'assemblée a été confiée à M. Daniel Bard par M. W. Schorderet. Avec l'accord des délégués, c'est M. Daniel Bard qui présidera cette assemblée. Personne ne s'y opposant, il remercie donc les délégués et tâchera d'être à la hauteur de la tâche confiée.

**M. Daniel Bard** ouvre l'assemblée et salue MM. les délégués, M. Ayer, représentant de la presse, M. Nicolet, représentant de la PA de Drogneus, ses collègues du comité de direction, M. Périsset, responsable d'exploitation et C. Castella, secrétaire de l'association.

Il excuse MM. Patrice Borcard, préfet de la Gruyère, Jonathan Dorthe, représentant du SEn, Dominique Butty, Emmanuel Bussard, Jean-Denis Cornu et Marc Menoud, tous quatre de la commune de Romont, René Gobet, commune de Siviriez et Cyrille Wicht, commune de Vuisternens-dt-Romont.

**M. Daniel Bard** demande s'il y a des remarques par rapport à la convocation et l'ordre du jour. Aucune remarque, l'assemblée peut donc délibérer.

**M. Christophe Etienne** est nommé scrutateur et en est remercié.

## 1. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

**M. Daniel Bard** déclare l'assemblée valablement constituée, en présence de 7 délégués sur les 13 convoqués, 7 communes étant ainsi représentées sur les 8 communes membres de l'association.

L'ordre du jour figurant sur la convocation du 12 octobre 2018 est le suivant :

1. Constitution de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 12 juin 2018  
(le procès-verbal vous a été adressé en date du 27 juin 2018)
3. Renouvellement de la clé de répartition des frais pour 2019-2020
4. Budget 2019
5. Rapport du président
6. Bassin versant de La Glâne et La Neirigue : présentation du projet de statut
7. Divers

## 2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 12 JUIN 2018

Ce procès-verbal adressé à chaque membre en date du 27 juin 2018 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité avec la carte de vote, avec remerciements à son auteur.

## 3. RENOUVELLEMENT DE LA CLÉ DE RÉPARTITION DES FRAIS POUR 2019-2020

**M. Daniel Bard** rappelle aux délégués que tous les deux ans et conformément aux dispositions statutaires de l'association, nous devons passer par le renouvellement de la clé de répartition des frais. La situation est au 31 décembre 2017, avec les habitants raccordés.

Dès lors comme cela se passe depuis déjà bien quelques années, les membres de notre association reçoivent des formulaires/fiches d'enquête à compléter et mettre à jour en fonction du développement de chacun de nos membres, respectivement aussi des raccordements des bâtiments réalisés au fil des années, des débits d'eau, etc. Cela se fait maintenant aussi par transfert informatique, ce qui nous et vous permet d'être un peu plus réactif au gré des raccordements effectués.

Nouveauté 2018 oblige, les coefficients de correspondance du rapport eaux usées/eaux claires ont été calés sur les dispositions du service des communes et du service de l'environnement qui fixent notamment les règles usuelles en la matière. Quelques changements pour les communes impliquées par un assainissement en système unitaire, peu de changements pour les autres.

A relever que les tableaux de répartition ont fait l'objet d'échanges par courriels durant l'été 2018.

Le renouvellement de cette clé de répartition des frais pour 2019-2020 est approuvé à l'unanimité, par carte de vote. Remerciements de M. D. Bard aux délégués, à reporter aux personnes impliquées dans les communes par ce travail important réalisé. Merci également à l'exploitant et la secrétaire-caissière pour le travail effectué dans ce sens-là.

## 4. BUDGET 2019

**M. Daniel Bard** rappelle que les documents relatifs ont pu être téléchargés, selon les codes d'accès habituels.

Quelques compléments d'informations sont apportés par **M. Daniel Bard** (les commentaires liés au budget sont à disposition sur le site de l'AIMPGPS, sous les documents).

Budget en deux parties ; administration et exploitation visant à la protection des eaux. Fr. 39'000.- pour l'administration et Fr. 1'389'500.- pour la protection des eaux.

Fr. 1'428'500.- au total ; budget ordinaire de fonctionnement. **M. Daniel Bard** revient également sur le tableau de répartition des communes. Il reste à disposition pour d'éventuelles questions complémentaires.

**M. Daniel Bard** ouvre la discussion et aucune remarque n'étant apportée ou question soulevée, il demande aux délégués s'ils acceptent le budget tel que présenté.

### DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention à l'unanimité, l'assemblée approuve le budget 2019 et elle en est remerciée par **M. Daniel Bard**.

## 5. RAPPORT DU PRÉSIDENT

**M. Daniel Bard** donne lecture du rapport du comité qui est annexé au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante. Il remercie les délégués pour leur attention.

**M. Christophe Etienne** intervient en demandant au niveau de la régionalisation des stations d'épuration, si nous savons dans quel sens nous serons poussés ? Ou encore dans le flou ?

**M. Daniel Bard** répond qu'il est extrêmement difficile de répondre aujourd'hui, études en cours dans le canton, pas seulement pour Romont et Autigny mais également d'autres stations. Autre séance de fixée pour discuter plus concrètement. Il n'y aura pas de changement en soi pour le traitement des eaux usées, qui se fera peut-être à Romont ou peut-être par un collecteur jusqu'à Autigny ? En 2015, l'AIMPGPS a fêté ses 20ans et la question avait été posée quant à ce que serait la STEP de Romont en 2020-2025 ? Extension sur notre parcelle exploitée par la déchetterie de Romont ou rapprochement à Autigny ? **M. Daniel Bard** ne peut en dire plus pour l'instant quant au site qui traitera les eaux usées à futur.

Selon le plan directeur en préparation par le canton, l'idée est de rassembler, voir réduire les stations d'épurations. A voir pour Romont !?

## 6. BASSIN VERSANT DE LA GLÂNE ET LA NEIRIGUE : PRÉSENTATION DU PROJET DE STATUT

Ce point devait être développé de manière plus précise par notre président de l'assemblée des délégués. Etant absent, **M. Daniel Bard** propose de prendre connaissance du projet de statuts – des copies sont distribuées aux membres et le fichier est aussi à disposition sur le site internet de l'AIMPGPS.

Une séance de coordination entre les deux associations AEGN et AIMPGPS a eu lieu en août 2018. Il en ressort une nouvelle association appelée à gérer l'ensemble des eaux dans leur globalité ; l'ABVGN – association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue. Ces statuts discutés seront aussi présentés en assemblée des délégués du côté de l'AEGN prochainement. Ils ont fait l'objet d'une préparation coordonnée avec le service des communes et celui de l'environnement. Il y a quelques demandes de mise à jour, notamment au niveau des valeurs de référendum financier du côté du SCom – éléments qui ont été intégrés dans le projet présenté.

Le projet de statuts est commenté par **M. Daniel Bard** qui donne également la parole à M. Charles Bailat, collègue du comité, conseiller communal à Sâles et subsidiairement collaborateur au SEN.

**M. Charles Bailat** explique ce projet et rappelle que le but premier est d'élaborer et mettre à jour à futur ce plan directeur. Ils sont assez similaires aux statuts qui nous guident déjà dans l'épuration.

**M. Daniel Bard** remercie M. Ch. Bailat pour ses explications complémentaires.

Il ne s'agit pas d'une décision formelle mais plutôt une présentation sur ce qui va se passer à futur. **M. Daniel Bard** rappelle les buts de l'article 3 :

- a) l'élaboration et la mise à jour du plan directeur de bassin versant
- b) le suivi de la mise en œuvre des mesure prévues dans cette planification
- c) d'accompagner l'AIMPGPS et l'AEGN dans l'étude devant permettre l'optimisation du traitement des eaux usées des deux associations.

**M. Paul Maillard** revient sur ces bassins versants et la finalité de tout ça. Pour les travaux à entreprendre, jusqu'où les communes doivent faire des frais en solitaire ? Quelle est la bonne démarche à suivre en attendant cette finalité ?

**M. Daniel Bard** répond qu'il n'y a pas de frais payés pour rien, selon le plan d'aménagement de la commune. Et les études individuelles seront reprises et intégrées dans le cadre de la nouvelle association, donc pas perdues selon lui. Maintenant, il lui est difficile de répondre plus concrètement sur les investissements à entreprendre.

**M. Emmanuel Jaquier** conclue en disant « qu'il est urgent d'attendre pour conclure ! »

**M. Charles Bailat** souligne qu'il est important que les mesures à prendre par les communes soient prises. Pour exemple, lorsqu'un problème de gestion des eaux claires sera soulevé par le bassin versant, des mesures seront à prendre quand même donc il ne faut pas attendre pour mettre en œuvre les mesures locales !

**M. Daniel Bard** conclue en n'oubliant pas que le PGEE n'est pas seulement un outil de planification mais aussi un outil qui servira à être utilisé le moment venu.

## 7. DIVERS

**M. Daniel Bard** réitère ses remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré à l'établissement de la clé de répartition des frais 2019-2020. Remerciements également pour le bon déroulement de cette assemblée ordinaire, avec la présidence par lui-même au pied levé ; merci aux délégués pour leur bienveillance à ce sujet.

**M. Daniel Bard** donne la parole à **M. Raymond Menoud** qui nous transmet les salutations des autorités communales de Vuisternens-dt-Romont. La commune a le plaisir de nous recevoir à La Joux et d'offrir le verre de l'amitié au terme de cette assemblée.

**M. Daniel Bard** conclue en remerciant l'équipe d'exploitation, soit M. Marc-André Périsset et ses collègues. Il souligne la grosse fin d'année qui les attend avec de gros travaux en vue. Merci également à ses collègues du comité et à Céline, notre secrétaire.

La parole n'étant plus demandée, **M. Daniel Bard** lève l'assemblée et souhaite une excellente fin de soirée à tous.

Il est 21.05

Le Président  
Daniel Bard

La secrétaire  
Céline Castella

Romont, le 7 novembre 2018

**Annexe** : Rapport du comité

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX  
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

**AIMPGPS**

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 6 NOVEMBRE 2018**  
**RAPPORT DU COMITÉ**

Monsieur le Préfet,  
Madame et Messieurs,

J'ai le plaisir d'aborder ce tractandum en vous présentant le 48<sup>ème</sup> rapport d'activité du comité de l'AIMPGPS.

Les assemblées des délégués de l'AIMPGPS se poursuivent au fil des années à raison de 2 par an pour les comptes et budgets, les séances de notre comité de direction s'y intercalent au rythme d'environ toutes les 3 à 5 semaines, selon les nécessités.

## **1. LES ACTIVITÉS DU COMITÉ**

Je vais vous informer sur nos activités ainsi que sur le fonctionnement de nos installations et équipements. Les investissements pour la mise en place de l'épuration de notre région étant bouclés depuis plusieurs années, aujourd'hui, il s'agit de les maintenir dans leur plus parfait état de fonctionnement et surtout garantir leur pérennité à futur. Cela fait maintenant déjà depuis plusieurs mois que des réflexions ont lieu vis-à-vis du développement à apporter pour leurs maintiens.

Depuis notre dernière assemblée des délégués du 12 juin 2018 et ceci comme depuis plusieurs années, nos activités se focalisent uniquement au niveau de la gestion des affaires courantes de l'association basées notamment sur un fonctionnement des meilleurs des équipements en place. L'établissement du budget 2019, le bouclage final des études du PGEE et l'analyse d'une éventuelle régionalisation de l'épuration des eaux nous ont focalisé le plus souvent lors de nos séances de comité.

A mi-juin, il a été constaté que la vis de la relevage no 2 située à l'entrée de la STEP était fissurée. Elle a donc été démontée par notre personnel et transportée chez son fournisseur pour réparation. Toutefois, il s'est avéré rapidement que l'état de fissuration était trop important pour effectuer une remise en état. L'option donc de son remplacement par une vis plus performante a été prise. Tenant compte du délai de commande pour la fourniture de cette vis, une pompe de secours a dû être acquise pour env. Fr. 6'000.- ceci afin de pallier au relevage à effectuer. Actuellement, cette vis est en fabrication et elle devrait nous parvenir encore ce mois de novembre. La valeur de remplacement pour une vis permettant un débit de relevage supérieur est de l'ordre de près de Fr. 60'000.-. Notre assurance bris de machines a été avisée et une entrée en matière a été admise. Le montant de l'indemnisation sera fixé dans le cadre du décompte final des travaux de remplacement.

Le 9 juillet 2018, nous avons reçu un courrier de Pronovo AG en relation avec le système de rétribution de l'énergie (SRI). Notre installation s'avère correspondre aux exigences en la matière puisque nous avons produit pour l'année 2017 près de 250'000 kWh d'électricité, alors que nous devons produire annuellement au moins 143'000 kWh.

Le 29 août 2018, une séance de coordination a eu lieu à la Préfecture de La Glâne avec une délégation du comité de l'association voisine de l'AEGN, ceci en relation avec la problématique des bassins versants de La Glâne et de La Neirigue. M. le Préfet nous a présenté à cet effet un avant-projet de statut en vue de la constitution d'une nouvelle association appelée à gérer, mis à part l'eau potable, les eaux dans leurs globalités se trouvant dans ce bassin versant. Il s'agit de la mise en place des dispositions fixées par la nouvelle loi sur les eaux, pour lesquelles notamment l'étude d'un plan directeur du bassin versant devrait débuter en 2020. Ce point fera l'objet d'une présentation plus détaillée au point 6 de l'ordre du jour de notre présente assemblée.

A fin août, la facturation de l'annuité 2018 - 2<sup>ème</sup> partie a été faite auprès de nos communes-membres et de la place d'armes de Drognens, ceci en conformité avec le budget 2018 moins Fr. 200'000.-. La démarche de ne pas encaisser la globalité du montant prévu au budget 2018 est similaire à la situation de l'année 2017. En effet, malgré quelques imprévus au niveau du fonctionnement – bris de la vis de relevage 2, les disponibilités de l'association le permettent.

Dès mi-septembre, suite à des difficultés de santé d'un de nos collaborateurs, il a été nécessaire de réorganiser quelque peu le travail courant de l'exploitation. Une collaboration avec la corporation forestière de Farzin et environs est intervenue dans un premier temps pour suppléer l'absence de notre employé. En l'état, il est difficile de connaître respectivement de savoir si cette absence va se prolonger encore plusieurs mois. Des contacts ont eu lieu aussi avec le service de la voirie de la commune de Romont. En effet, il est essentiel que les tâches courantes puissent s'effectuer en toute sécurité et sérénité et éviter aussi tout risque d'accident.

Le 11 septembre 2018, la clé de répartition des frais pour les années 2019 – 2020 a été approuvée par le comité. Le budget 2019 a quant à lui été adopté par le comité le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

A mi-novembre, la pose du dilacérateur et de la désintégration par ultrason devrait être achevée. Cette installation va permettre de pallier au problème de sous-dimensionnement de la digestion. Les premiers tests auront lieu à partir de la mi-novembre. Diverses adaptations de conduites en inox sont nécessaires pour finaliser la mise en place de cet équipement, que nous avons prévu au budget 2018.

## **2. INFORMATIONS SUR ÉTUDES PGEE – RÉGIONALISATION DES STEPS**

Plus aucun travail lié à l'investissement n'a lieu depuis plusieurs années. Les tâches liées à l'exploitation et à l'entretien de nos installations nous préoccupent toujours dans le but de garantir le bon déroulement du processus de l'épuration des eaux de notre association.

La mise en place de tous les équipements et installations nécessaires à l'épuration des eaux usées de la région n'est pas éternelle, des signes de fatigue et de vieillissement apparaissent, cela implique donc des remplacements et renouvellements d'équipements et d'installations. C'est dans ce sens que le comité œuvre avec le personnel d'exploitation pour que les conditions d'exploitation soient respectées au mieux tout en considérant l'aspect énergétique et financier des charges de fonctionnement.

En ce qui concerne le PGEE, le bouclage des études est terminé depuis 2009 avec des compléments demandés par le SEn en 2014. Le dossier final des compléments requis a été remis aux autorités compétentes en vue de son approbation au mois de janvier 2016. Toutefois, comme annoncé lors de précédentes assemblées des délégués, il est apparu à fin juin 2017, qu'après divers rappels sollicités auprès du Sen, ce service nous a communiqué qu'il n'était pas en mesure de pouvoir procéder aux approbations nécessaires du fait qu'un des bureaux d'ingénieurs mandaté n'avait toujours pas pleinement remis tous les éléments du dossier d'approbation de ces études. Une fois ces éléments manquants remis au Sen, une approbation formelle de ces documents pourra avoir lieu. Il n'en reste pas moins que la fourniture des documents manquants a été laborieuse, mais c'est maintenant chose liquidée depuis la semaine dernière.

Au niveau de l'étude de régionalisation des STEPs de Romont et Autigny, une séance de travail – coordination devrait avoir lieu prochainement. Entre temps, le comité a opté pour ne pas aller plus loin dans les démarches de développement de notre projet d'extension – mise à jour de nos équipements d'épuration sur le site de Romont, ceci dans le but de ne pas prêter les deniers des membres de l'association.

## **3. LE PROGRAMME DU COMITÉ**

Comme vous pouvez le constater dans ce traditionnel rapport, le comité reste toujours très attentif au maintien de nos infrastructures, tout en préservant l'aspect économique de leur renouvellement. Une réflexion en vue des adaptations à apporter au niveau des équipements en place, qu'il faut remplacer ou renouveler, a lieu à chaque reprise que cela se présente dans le but d'éviter que les travaux futurs ne concordent pas avec les choix opérés.

## **4. ASPECT FINANCIER**

L'aspect financier des travaux réalisés depuis la constitution de l'association n'a pas évolué depuis notre dernière assemblée des délégués. Notre association n'a plus aucune dette bancaire. Nous sommes toujours en contact avec l'Administration fédérale des contributions AFC par le biais de notre comptable pour ce qui concerne plus particulièrement la TVA. Il s'agit notamment de l'assujettissement ou non des avances des communes qui sont mis en réserve pour les investissements futurs.

## 5. CONCLUSION

Le travail initial confié au comité de direction lors de la constitution de l'association de l'AIMPGPS le 2 mars 1995 pour la mise en place des infrastructures nécessaires à l'épuration des eaux de notre région se poursuit quant au maintien de nos infrastructures dans les meilleures conditions pour chacun de nos partenaires que cela soit les communes – membres et la place d'armes de Drognens, tout en pensant avenir et futur.

Je profite dès lors de ce 48<sup>ème</sup> rapport présidentiel pour adresser de sincères remerciements à chacun pour l'excellente collaboration qui règne autour de nous, en ayant une attention à M. Willy Schorderet, notre président de l'assemblée des délégués, à mes collègues du comité, à M. Jonathan Dorthe, représentant du SEn, à tout notre personnel d'exploitation et à Mme Céline Castella, secrétaire-caissière.

Je vous remercie de votre attention.

Daniel BARD

Romont, octobre 2018